

Ouverture du procès en appel d'Abdelkader Merah

lundi 25 mars 2019, par Thémis



Sept ans après les attentats de Toulouse et de Montauban perpétrés par Mohammed MERAH tuant sept personnes, dont trois enfants, s'ouvre aujourd'hui le procès d'appel de son frère, Abdelkader MERAH et de l'un de ses amis, Fettah MALKI.

Jusqu'au 19 avril, les deux accusés prendront à nouveau place dans le box de la Cour d'assises spécialement composée de magistrats professionnels.

Abattu par les policiers du Raid le 22 mars 2012, l'assassin d'enfants juifs de l'école Ozar Hatotah et de militaires sera bien évidemment absent physiquement du prétoire durant ces quatre semaines d'audience mais son parcours sera une nouvelle fois étudié en précision et son entourage sera passé au crible afin de savoir si des complices l'ont aidé dans son entreprise terroriste.

À défaut de pouvoir voir jugé l'auteur des crimes, les attentes des victimes et de leurs familles se cristallisent depuis la première instance sur la détermination d'éléments de complicité autour de ces tueries.

Faits sensibles, émoi impressionnant, climat tendu pendant l'audience, autant de paramètres qui avaient rendu le procès de 2017 complexe et éprouvant pour les victimes et les familles. Jeudi 2 novembre 2017, la Cour d'assises avait condamné Abdelkader MERAH à la peine maximale pour association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste (20 ans) mais l'avait acquitté sur la question de la complicité, ne suivant pas les réquisitions du Parquet qui demandait la perpétuité. La Cour avait également condamné le coaccusé, Fettah MALKI, à quatorze ans de prison pour les mêmes faits.

Ce verdict décevant pour les victimes et les familles de victimes de par l'acquiescement partiel d'Abdelkader MERAH pour complicité d'assassinats auquel il a abouti a fait l'objet d'un appel interjeté par le Parquet général. C'est donc dans ce cadre que la Cour d'assises se réunit de nouveau ce lundi.

La FENVAC entend être présente quotidiennement au procès pour apporter son soutien aux nombreuses parties civiles victimes directes ou indirectes. De plus, pour permettre à celles qui ne peuvent assister au procès d'avoir accès à ce moment de vérité crucial, nous retracerons de façon détaillée les débats publics sur notre site internet, à l'instar de ce que nous avons fait en première instance.

Espérons que la Justice pourra assurer sa mission restaurative, dans un environnement calme et apaisé, en s'affranchissant du climat de violence émotionnelle qui avait submergé la première instance. Aux côtés des victimes, et à l'heure où la menace terroriste subsiste, la FENVAC attend une décision exemplaire qui permettra aux victimes et à leurs proches d'envisager définitivement leur résilience.